



Réunion du Conseil Municipal 14 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation 04/05/2017

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Isabelle BAPTISTE, Ginette KANOU, Nadège OLLIER et Messieurs René HRYNIOW, André TARDY, Emmanuel DIDIER, Bernard JARDY, Guy BEAU, Michel GIRAUD.

Secrétaire : André TARDY

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuvera le procès-verbal de la réunion précédente au cours du Conseil Municipal prochain.

2- Désignation des « grands électeurs ».

Les élus « grands électeurs » devront élire le 24/09/2017 les sénateurs du département.

Nous sommes dans l'attente de la directive préfectorale, aussi nous devons convoquer un conseil extraordinaire avant la fin du mois.

Nous prévoyons de ce fait, un Conseil Municipal extraordinaire le 30 juin à 18h 30.

Pour notre part, nous devrions désigner 3 titulaires et 3 suppléants. Il faut donc commencer à réfléchir pour cette date de votre intérêt ou non d'être désigné en qualité de grands électeurs pour représenter notre commune.

3- PEDT (Projet D'Etude Territorial) Horaires scolaires

Nous devons travailler avec les trois communes sur l'année scolaire 2017/2018, en collaboration avec les enseignants et les parents d'élèves.

En ce qui concerne le périscolaire, la réflexion est en attente car nous ne savons pas s'il y aura un appel d'offre pour le périscolaire et si Loire Forez prendra la compétence « centre de loisirs ».

Le PEDT a été envoyé à l'Inspecteur de l'Académie de Lyon et à la Cohésion Sociale.

Le coût pour l'année 2015 est de 11664 euros à déduire l'aide de l'Etat soit un montant de 4560 euros ce qui laisse à la charge de la commune 7104 euros (62 euros par enfant).

Le coût pour l'année 2016 est de 15702 euros à déduire l'aide de l'Etat soit un montant de 5550 euros ce qui laisse à la charge de la commune 10152 euros (91 euros par enfant).

La commune avait pris un engagement de 3 ans pour rendre le périscolaire gratuit.

Les enseignants sont à 75 % pour la semaine à 4 jours ½.

Le décret précise qu'il n'y aura plus de subventions pour l'année 2018

Madame le Maire propose un vote au Conseil Municipal pour savoir si nous prolongeons d'une année la gratuité des TAPS sans subvention de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix contre, 6 voix pour et une abstention, de ne pas proroger la gratuité des TAPS pour l'année scolaire 2017/2018.

4-Réflexion sur les travaux Antenne mobile

Le raccordement de réseau excédant 100 m, le pétitionnaire ne peut pas le financer directement à travers un PUP.

De ce fait, le dossier de faisabilité est rejeté dans l'attente d'une nouvelle proposition dans le cadre d'une mesure exceptionnelle.

5-Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Il doit refléter l'image et l'avenir de notre commune au sein de l'intercommunalité pour les 10 ou 15 ans à venir.

Madame le Maire invite les conseillers à réfléchir sur leur projet d'avenir pour la commune et à en faire part lors du prochain Conseil Municipal de juillet.

6-Questions diverses :

Pétanque des élus =>2 triplettes :

-Guy Beau et Emmanuel Didier +Claudine Court

- Michel Giraud et René Hryniow +

Dossier Mantegna : nous attendons le devis de métrage du géomètre.

Prochain conseil 30 juin 2017

La séance est levée à 22 heures.